

Pétition

Pour l'abandon du passage au compteur "Linky", ce grand projet inutile et nuisible

Nous demandons au gouvernement français de renoncer au projet de compteurs "Linky". La France s'apprête à gaspiller au moins 5 milliards d'euros pour ce projet inutile et nuisible. Cette somme doit être réorientée vers la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

<http://campaigns.350.org/petitions/pour-l-abandon-du-passage-au-compteur-linky-ce-grand-projet-inutile-et-nuisible-2>

Le compteur d'électricité "Linky" est un compteur dit "communicant" ou "intelligent". Il permet au gestionnaire du réseau (ERDF) de connaître en temps réel la consommation de chaque usager et de pouvoir agir à distance pour effectuer diverses opérations, notamment changer la puissance du compteur, dont dépend le coût de l'abonnement.

ERDF, à qui les collectivités ont délégué la gestion du réseau de distribution, est une filiale à 100 % d'EDF, dont l'État est actionnaire à plus de 80 %. Malgré l'endettement massif d'EDF et ses choix stratégiques calamiteux en faveur du nucléaire, ERDF a obtenu du gouvernement le "déploiement" de 35 millions de compteurs "Linky" dans toute la France pour un coût faramineux (5 à 9 milliards d'euros). Ce déploiement est prévu sur 6 ans à partir du 1er décembre 2015.

Or le compteur "Linky" ne permet aucune réduction de la consommation d'électricité, tandis que les compteurs utilisés jusqu'à présent permettent aux usagers de surveiller et déclarer eux-mêmes leur consommation. Il met ces derniers sous la dépendance d'une technologie qui n'est pas fiable et à la merci des aléas d'un relevé de consommation très facilement modifiable par piratage informatique. Il permet la surveillance de la vie privée à des fins commerciales ou policières. Il peut provoquer des incendies et des explosions, endommager définitivement des appareils, susciter des pannes, induire des interférences. Il émet des ondes à haute fréquence délétères pour la santé, en particulier celle des enfants. Ces ondes ne sont pas perceptibles par le corps humain mais peuvent avoir des conséquences très concrètes : troubles du sommeil, maux de tête, etc., voire, après une exposition trop intense ou prolongée, provoquer des maladies graves, dont des cancers.

L'"automatisation" des compteurs détruirait des emplois. Le "Linky" consomme de l'électricité pour fonctionner. Sa durée de vie est limitée. Le coût de fabrication, d'exploitation et de maintenance est supporté par l'usager et par le contribuable.

Pour s'opposer au remplacement de son compteur par "Linky", il suffit d'une lettre en recommandé avec AR à l'agence régionale d'ERDF de votre domicile avec copie au maire de la commune. Cf. le modèle de lettre (établi par un juriste) sur le site de Robin des Toits. D'autres sites très actifs contre Linky : Next-up, Priartem, www.santepublique-editions.fr, etc. Pour les autres compteurs dits communicants de gaz (Gazpar) et d'eau : *idem*.